



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Création d'espaces de formation au Centre Pénitentiaire de Condé sur Sarthe

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 24 octobre 2025 à 12:00

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE RENNES
18 bis rue de Châtillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Tél : 0299268900

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Création d'espaces de formation
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	6
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variantes	5
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	5
3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie	5
3.4 - Contrôle technique.....	5
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
Chaque candidat aura à produire un dossier complet pour la  PARTIE ADMINISTRATIVE et la  PARTIE TECHNIQUE comprenant les pièces suivantes :	7
6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé  Partie administrative	7
6.1.2 - Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé  Partie technique.....	8
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	9
7.1 - Transmission électronique	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
9.2 - Procédures de recours	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Création d'espaces de formation au Centre Pénitentiaire de Condé sur Sarthe.

Lieu(x) d'exécution :

Condé sur Sarthe CP

61250 Condé-sur-sarthe

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 6 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros Œuvre - VRD
02	Ossature Bois - Charpente - Couverture - Bardage - Menuiseries extérieures
03	Plâtrerie - Menuiseries intérieures
04	CFO CFA Sûreté
05	CVC Plomberie
06	Revêtements de sols - Faïence - Peinture

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45210000-2	Travaux de construction de bâtiments

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes
03	45410000-4	Travaux de plâtrerie
04	45310000-3	Travaux d'équipement électrique
05	45330000-9	Travaux de plomberie
06	45430000-0	Revêtement de sols et de murs

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement, la forme imposée est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

SAS WTFA / Architectes Associés
5 rue de Charonne, 75011 Paris (siège)
45 avenue de Victor Hugo, 14100 Lisieux (agence Normandie)
SIRET 804 852 093 00058

Elle est représentée par : Christophe Darbeda.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est : Mission de maîtrise d'œuvre ainsi que les missions TDS et SSI.

3.3 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

Bureau Veritas Construction
190 rue François Jacob - CS80534
76235 ISNEAUVILLE CEDEX

Elle est représentée par : Edouard Beck.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

Qualiconsult Sécurité Basse Normandie
1 avenue Tsukuba
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

Elle est représentée par : Xavier Paisant.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Annexe 1 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention
- Annexe 2 au CCAP - Consignes de sécurité
- Annexe 3 au CCAP - Engagement de confidentialité
- Annexe 4 au CCAP - Fiche individuelle de renseignement
- Annexe 5 au CCAP - Certificat de visite de l'établissement
- Annexe 6 au CCAP - Convention EDIFLEX
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le PGC
- Le RICT
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les plans des réseaux existants
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Attention : les plans vous seront remis uniquement à réception de l'engagement de confidentialité qui devra être transmis à l'adresse suivante : uamp disp-rennes@justice.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet pour la PARTIE ADMINISTRATIVE et la PARTIE TECHNIQUE comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé Partie administrative

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
L'attestation produite doit être valable à minima pour les 3 mois suivant la date de remise des offres.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non
---	-----

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Pour le lot 2 : Des compétences et références en lien avec des travaux en construction bois seront appréciées	Non
Pour tous les lots : des compétences et références en lien avec des travaux en contexte pénitentiaires seront appréciés	Non
Pour tous les lots : les certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants le cas échéant (ou équivalent)	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 - Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé Partie technique

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Annexe 1 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention	Oui
Annexe 2 au CCAP - Consignes de sécurité	Oui
Annexe 3 au CCAP - Engagement de confidentialité	Oui
Annexe 4 au CCAP - Fiche individuelle de renseignement	Oui
Annexe 5 au CCAP - Certificat de visite de l'établissement	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) à remettre en format PDF et en format .xls	Non
Le mémoire technique, justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non
Le mémoire sera organisé en 4 chapitres suivants les 4 sous-critères techniques détaillés à l'article 8.2 du présent Règlement de consultation : <ul style="list-style-type: none"> • Chapitre 1 : Organisation générale du candidat, limité à 15 pages • Chapitre 2 : Méthodologie et moyens mis en œuvre propres à l'opération, limité à 15 pages (hors CV) • Chapitre 3 : Planning, dont une note explicative limitée à 5 pages • Chapitre 4 : Protection de l'environnement, limité à 5 pages 	
Calendrier prévisionnel défini par le maître d'ouvrage	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une réunion d'information suivie d'une visite du site sera organisée le 01^{er} Octobre à 10h.

Pour des raisons de sécurité, une demande de visite intégrant une copie des pièces d'identité devra être transmise à minima 72 heures (jours ouvrés) avant la date de visite aux adresses suivantes :

- odile.ernoult@justice.fr
- maryse.poulelaouen@justice.fr

Lors de la visite, le candidat se présente 15 minutes avant l'heure au poste de contrôle. Il est précisé que :

- La visite est commune à tous les lots
- Seules deux personnes par entreprises sont autorisées pour la visite
- Les téléphones portables, les appareils photos, les ordinateurs et plus généralement tout appareil permettant de prendre des photos sont interdits pour la visite. Ils sont à laisser à l'extérieur du domaine pénitentiaire.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :

- Les pièces de la candidature  PARTIE ADMINISTRATIVE
- Les pièces de l'offre  PARTIE TECHNIQUE

définies à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

DISP DE RENNES
DBF/UAMP
18 BIS RUE DE CHATILLON - CS23131 - 35031 RENNES CEDEX

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Formats acceptés : PDF

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Points
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0
2.1-Organisation générale du candidat <ul style="list-style-type: none">○ Ce mémoire doit mettre en exergue l'organisation générale du candidat pour réaliser spécifiquement les travaux. Il précisera notamment : la répartition des tâches entre les éventuels co-traitants, un organigramme avec identification des postes clefs, organisation mise en place pour gérer la coordination sur le lot et avec les autres lots, liste des prestations envisagées en sous-traitance et entreprises envisagées.○ Il précisera également les installations de chantier mise en œuvre ainsi que l'organisation mise en place afin de répondre aux contraintes de sécurité pénitentiaires. <p>L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 1 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère.</p>	30.0%
2.2-Méthodologie et moyens mis en œuvre propres à l'opération <ul style="list-style-type: none">○ Moyens d'exécution matériels et humains mis en œuvre sur l'opération (les CV nominatifs seront appréciés), process Qualité○ Méthodologie pour la réalisation des travaux et en particulier : travaux préparatoires, terrassement, ouvrages provisoires, gestion des voisins, provenance et caractéristiques des principales fournitures ainsi que l'organisation du candidat en matière de sécurité sur le chantier○ Indication des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement que le candidat pourra mettre en œuvre lors de l'exécution du contrat <p>L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 2 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère.</p>	40.0%
2.3-Planning et sa note explicative <ul style="list-style-type: none">○ Planning du candidat explicitant les différentes phases, les marges éventuelles ou les périodes critiques.○ Le planning sera accompagné d'une note explicative précisant les contraintes prises en compte, le chemin critique etc. Le planning sera apprécié au regard du planning fourni dans le DCE. Les optimisations proposées seront valorisées. <p>L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 3 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère.</p>	20.0%
2.4-Protection de l'environnement <ul style="list-style-type: none">○ Compréhension des mesures environnementales exigées au cahier des charges, disposition que le candidat s'engage à prendre afin de	10.0%

respecter le cahier des charges, en particulier sur la traçabilité du bois. Toute disposition supplémentaire prévue par le candidat permettant d'améliorer la prise en compte de l'environnement dans le projet sera valorisée.

L'attention des candidats est portée sur le fait que seuls les éléments produits dans le cadre du chapitre 4 du mémoire technique, et ses annexes éventuelles, seront notés dans ce sous-critère.

Précisions sur la notation :

1- Prix des prestations sur 40 pts :

L'offre la moins onéreuse (exceptée celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 40pts.

Pour les autres offres, elles seront notées de la manière suivante :

Note offre examinée = [(offre la meilleur x 40) / offre examinée]

2- Valeur technique sur 60 pts :

La note technique est notée sur 100 pts, rapportée ensuite sur 60 pts par une règle de trois.

Sous-critère 2.1, Sur 30 pts : noté par pas de 5 pts

Très bon 30/30, jusqu'à Insuffisant 5/30

Sous-critère 2.2, Sur 40 pts : noté par pas de 5 pts

Très bon 40/40, jusqu'à Insuffisant 5/40

Sous-critère 2.3, Sur 20 pts : noté par pas de 5 pts

Très bon 20/20, Bien 15/20, Moyen 10/20, Insuffisant 5/20

Sous-critère 2.4, Sur 10 pts

Très bon 10/10, Bien 7/10, Moyen 5/10, Insuffisant 2/10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES

3 Contour de la Motte

35000 RENNES

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr